



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Corinne VENAYRE
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 58
Nombre de conseillers absents : 9
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 6

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2016-12-163 : Communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du 15 novembre 2016

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau pris depuis la séance du Conseil communautaire du 15 novembre 2016.

2016-12-164 : Vente du bâtiment de l'État major à la société financière Vauban

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la cession de la parcelle CL 477 d'une superficie de 3955 m² et supportant le bâtiment « État Major », au prix de 1 100 000€, à la société Financière Vauban, ou à toute personne morale se substituant,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié,
- d'autoriser la société Financière Vauban, ou à toute personne morale se substituant, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou de construction, d'aménagement sur le site des casernes

2016-12-165 : Fusion-extension : modalités de répartition de l'actif, du passif, de la trésorerie, des archives et des personnels de la Communauté des communes du Brannais après sa dissolution au 31 décembre 2016

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de valider l'ensemble des propositions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention dite « convention portant sur la répartition du personnel de la Communauté des communes du Brannais après dissolution au 31/12/2016 »,
- de donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour mener les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2016-12-166 : Approbation du rapport annuel 2015 du Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le rapport annuel 2015 du Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras,

- d'apporter la réponse suivante à l'observation formulée par le Conseil Citoyen : Le décret d'application relatif au rapport annuel précise que ce document doit servir notamment à souligner les évolutions et les perspectives d'amélioration dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Aussi, la répartition progressive du pilotage du contrat entre l'Etat, La Cal et la commune de Coutras dans les conditions fixées par la loi n°2014-173 est apparue comme un changement notable qu'il convenait de signaler. Le rôle et les missions du comité de pilotage et de ses membres n'ayant pas évolué sur la période du présent bilan, il n'est pas apparu nécessaire d'y faire référence. Les partenaires du Contrat de Ville ayant été plus sollicités sur la période 2016, et dans la perspective du futur rapport annuel afférent, un calendrier des différentes instances qui ont travaillé à sa mise en œuvre sera présenté afin d'apprécier la dynamique d'animation partenariale.
- de rendre le rapport, y compris ses annexes, public.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

2016-12-167 : Ouvertures dominicales des commerces de la commune de Coutras - avis

A la **majorité**, par **51 voix pour, 6 voix contre** (*Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE, Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU, Monique JULIEN, Mireille CONTE-JAUBERT*) et **1 abstention** (*Chantal GANTCH*), le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la commune de Coutras sur l'année 2017 :

- 15 janvier 2017
- 12 février 2017
- 2 avril 2017
- 28 mai 2017
- 18 juin 2017
- 2 juillet 2017
- 3 septembre 2017
- 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017

2016-12-168 : Ouvertures dominicales des commerces de la commune de Libourne - avis

A la **majorité**, par **51 voix pour, 6 voix contre** (*Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE, Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU, Monique JULIEN, Mireille CONTE-JAUBERT*) et **1 abstention** (*Chantal GANTCH*), le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la commune de Libourne sur l'année 2017 :

- 15 janvier 2017 : soldes d'hiver
- 19 mars 2017 : « 3 J »
- 2 juillet 2017 : soldes d'été
- 15 octobre 2017 : « 3 J »
- 3, 10, 17 et 24 décembre 2017 : fêtes de fin d'année

2016-12-169 : Sarl Mademoiselle Loyal : attribution d'une subvention dans le cadre du concours Graine d'entrepreneur

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 300 € à la SARL Mademoiselle loyal suite à sa victoire au concours graine d'entrepreneur 2016

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2016-12-170 : Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Reçu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le 
 ID: 0023-200937168-20161216-1608-DE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le présent avenant prolongeant d'un an la durée de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Cali et l'OTIL,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout acte afférent à la présente délibération.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY

2016-12-171 : Fixation des tarifs ALSH à compter du 1er janvier 2017

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- réévaluer les tarifs de 1,4 % pour chaque ALSH et la ludothèque à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux grilles tarifaires annexées.

ALSH A ABZAC
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	Journée	Journée
Inférieur à 300 €	4,32 €	6,17 €
Entre 301 et 600 €	5,26 €	7,20 €
Entre 601 et 900 €	5,66 €	8,23 €
Plus de 901 €	6,04 €	9,25 €

ALSH A COUTRAS
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali			Tarifs Hors Cali			Tarifs Camps
	Journée	Petite journée	Veillée	Journée	Petite journée	Veillée	
Inférieur à 100 €	3,60 €	2,52 €	8,60 €	19,02 €	17,94 €	24,02 €	91,26 €
Entre 101 et 200 €	4,11 €	2,88 €	9,11 €	19,54 €	18,30 €	24,54 €	
Entre 201 et 400 €	4,63 €	3,24 €	9,63 €	20,05 €	18,66 €	25,05 €	
Entre 401 et 600 €	6,68 €	4,68 €	11,68 €	22,11 €	20,10 €	27,11 €	
Entre 601 et 800 €	7,71 €	5,40 €	12,71 €	23,13 €	20,82 €	28,13 €	
Entre 801 et 1 200 €	8,74 €	6,12 €	13,74 €	24,16 €	21,54 €	29,16 €	
Plus de 1 201 €	9,77 €	6,84 €	14,77 €	25,19 €	22,26 €	30,19 €	

ALSH A GENISSAC
Tarifs à compter du 01/01/2017

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Reçu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 450 €	4,11 €	2,88 €	15,58 €	10,90 €
Entre 451 et 650 €	5,30 €	3,70 €		
Entre 651 et 850 €	6,73 €	4,73 €		
Entre 851 et 1 100 €	7,87 €	5,50 €		
Entre 1 101 et 1 250 €	9,25 €	6,48 €		
Entre 1 251 et 1 350 €	10,44 €	7,30 €		
Plus de 1 351 €	11,82 €	8,28 €		

ALSH A LES BILLAUX
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs pour 1 journée ADO Cali		Tarifs pour 1 journée ADO Hors Cali		Tarifs forfait Cali		Tarifs forfait hors Cali	
	sur site	hors site	sur site	hors site	5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Inférieur à 650 €	8,53 €	15,94 €	10,28 €	19,02 €	42,67 €	34,14 €	51,41 €	41,13 €
Entre 651 et 1 100 €	8,64 €	16,45 €			43,18 €	34,55 €		
Plus de 1 101 €	8,74 €	16,97 €			43,70 €	34,96 €		

ALSH A LIBOURNE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali				Tarifs hors Cali				Tarifs PAI Cali		Tarifs PAI hors Cali	
	Journée	Petite journée (+bus et repas) et adaptation 3	Petite journée (sans repas) et adaptation 2	Veillée / mini camps	Journée	Petite journée (+bus et repas) et adaptation 3	Petite journée (sans repas) et adaptation 2	Veillée / mini camps	Journée	Petite journée + bus	Journée	Petite journée
Inférieur à 457 €	3,39 €	2,36 €	1,95 €	6,68 €	24,27 €	16,96 €	13,16 €	28,89 €	3,08 €	2,16 €	19,02 €	15,22 €
Entre 457 et 609 €	4,42 €	3,08 €	2,26 €	7,30 €					3,60 €	2,57 €		
Entre 609 et 762 €	6,58 €	4,63 €	3,39 €	9,46 €					5,35 €	3,19 €		
Entre 762 et 914 €	8,02 €	5,66 €	4,11 €	11,62 €					6,48 €	4,73 €		
Entre 914 et 1 067 €	9,87 €	6,89 €	5,04 €	13,37 €					8,02 €	5,66 €		
Entre 1 067 et 1 219 €	11,41 €	8,02 €	5,76 €	14,70 €					9,25 €	6,58 €		
Entre 1 219 et 1 372 €	13,06 €	9,15 €	6,58 €	16,97 €					10,59 €	7,51 €		
Entre 1 372 et 1 524 €	15,01 €	10,49 €	7,71 €	18,61 €					12,13 €	8,74 €		
Entre 1 524 et 1 676 €	16,97 €	11,93 €	8,84 €	20,56 €					13,78 €	10,18 €		
Entre 1 676 et 1 829 €	19,54 €	13,68 €	10,38 €	23,65 €					16,04 €	11,93 €		
Entre 1 829 et 1 979 €	21,90 €	15,32 €	11,82 €	26,53 €					17,79 €	13,57 €		
Plus de 1 979 €	23,65 €	16,55 €	12,85 €	28,58 €					18,92 €	14,81 €		

**Tarifs à compter du 01/01/2017
ALSH A MOULON**

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

Nombre d'enfants à charge, fiscalement, par famille	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	petite journée
1 enfant	0,00308459	0,002159212	0,004112784	0,00287895
2 enfants	0,00277613	0,001953572	0,003701506	0,00257049
3 enfants	0,00246767	0,001747933	0,003393047	0,00236485
4 enfants	0,00226203	0,001542294	0,002981768	0,00205639
5 enfants	0,00195357	0,001336655	0,00267331	0,00185075

revenu plancher : 660,44 €

revenu plafond : 4 864,89 €

**ALSH A POMEROL
Tarifs à compter du 01/01/2017**

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	journée	journée
Inférieur à 500 €	5,14 €	7,20 €
Entre 501 et 750 €	7,20 €	9,25 €
Entre 751 et 1 000 €	8,23 €	10,28 €
Entre 1 001 et 1 200 €	9,25 €	11,31 €
Plus de 1 201 €	11,31 €	15,42 €

**ALSH A SAINT DENIS DE PILE
Tarifs à compter du 01/01/2017**

Tranches de quotient familial	Tarifs pour 1 enfant Cali		Tarifs pour 1 enfant Hors Cali		Tarifs pour 3 enfants Cali		Tarifs pour 3 enfants Hors Cali		Veillées
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée	
Inférieur à 305€	5,18 €	3,63 €	8,71 €	6,10 €	4,67 €	3,27 €	7,98 €	5,58 €	5 € + prix journalier
Entre 305 et 457€	6,67 €	4,67 €	10,20 €	7,14 €	6,01 €	4,21 €	9,17 €	6,42 €	
Entre 458 et 686€	8,23 €	5,76 €	11,75 €	8,23 €	7,39 €	5,17 €	10,26 €	7,19 €	
Entre 687 et 915€	9,72 €	6,80 €	13,23 €	9,25 €	8,74 €	6,12 €	11,90 €	8,33 €	
Plus de 915€	11,20 €	7,83 €	14,73 €	10,31 €	10,10 €	7,06 €	13,24 €	9,27 €	

ALSH A SAINT MEDARD DE GUIZIERES
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 500 €	4,52 €	3,19 €	7,61 €	5,35 €
Entre 501 et 900 €	6,22 €	4,37 €	9,05 €	6,32 €
Plus de 901 €	7,92 €	5,55 €	10,80 €	7,56 €

ALSH A SAINT SEURIN SUR L'ISLE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali			Tarifs Hors Cali		
	Journée	Petite journée	Veillée	Journée	Petite journée	Veillée
Inférieur à 200 €	2,36 €	2,06 €	7,36 €	4,11 €	3,91 €	9,11 €
Entre 201 et 301 €	3,39 €	3,08 €	8,39 €	5,15 €	4,92 €	10,15 €
Entre 301 et 400 €	4,83 €	3,60 €	9,83 €	5,55 €	5,24 €	10,55 €
Entre 401 et 500 €	5,86 €	3,96 €	10,86 €	7,81 €	7,30 €	12,81 €
Entre 501 et 600 €	6,99 €	4,68 €	11,99 €	9,05 €	8,64 €	14,05 €
Entre 601 et 900 €	7,40 €	5,04 €	12,40 €	10,49 €	9,97 €	15,49 €
Entre 901 et 1 000 €	8,53 €	5,76 €	13,53 €	11,10 €	10,59 €	16,10 €
Entre 1 001 et 1 100 €	9,46 €	6,48 €	14,46 €	11,93 €	11,31 €	16,93 €
Plus de 1 101 €	9,97 €	6,84 €	14,97 €	12,54 €	11,93 €	17,54 €

ACCUEIL JEUNES A SAINT SEURIN SUR L'ISLE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	Journée	Journée
Inférieur à 200 €	3,91 €	4,63 €
Entre 201 et 301 €	4,01 €	4,83 €
Entre 301 et 400 €	4,22 €	5,14 €
Entre 401 et 500 €	4,32 €	5,24 €
Entre 501 et 600 €	4,52 €	5,35 €
Entre 601 et 900 €	4,73 €	5,45 €
Entre 901 et 1 000 €	4,94 €	5,96 €
Entre 1 001 et 1 100 €	5,04 €	6,07 €
Plus de 1 101 €	5,24 €	6,27 €

LUDOTHEQUE
Tarifs à compter du 01/01/17

	Cali
Carte individuelle et carte assistante maternelle	23,32 €
Carte familiale	33,46 €
Carte collectivité	64,90 €
Amende par semaine de retard	2,03 €

2016-12-172 : Reprise des tarifs ALSH pour les communes appartenant à l'ex-communauté de communes du Brannais à compter du 1er janvier 2017

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de valider :

- les tarifs des ALSH maternel et élémentaire, selon la grille suivante :

Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif journée
QF < 610 €	4.00 €	5.40 €
De 610 à 762 €	4.70 €	7.25 €
De 763 à 914 €	5.60 €	8.60 €
De 915 à 1067 €	6.25 €	9.55 €
De 1068 à 1219 €	7.35 €	11.25 €
De 1220 à 1372 €	8.25 €	12.65 €
De 1373 à 1524 €	9.05 €	13.80 €
QF > 1524 €	10.30 €	15.80 €

- les tarifs de l'ALSH Sport Vacances, conformément au cadre fixé par la délibération du 19 février 2013 qui prévoit :
 - l'application du taux d'effort prévu dans le règlement,
 - des tarifs plancher par jour fixé à 7 € et plafond à 10 €,
 - une majoration de 3€ par jour pour les familles hors du territoire de la Cali.

2016-12-173 : Maison de la petite enfance : cession de parcelles attenantes

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide:

- d'approuver la cession à titre gratuit du terrain désigné ci-après à la Commune de Saint Denis de Pile :

Parcelle	Surface	Propriétaire
BP 710 partie E	18 m2	Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 LIBOURNE Cedex
BP 310 partie D	23 m2	
BP 309 partie A	40 m2	
BP 714 partie H	69 m2	
	Soit un total de 150 m2	

- d'approuver la prise en charge des frais de géomètre (bornage et document d'arpentage) par La Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié.

TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Alain PAIGNE

2016-12-174 : Modification de l'offre de transport - Contrat de délégation du service public de transports interurbains - Lot 7 - Avenant n°2

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de valider les modifications proposées à l'offre de transport des lignes régulières interurbaines ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 7.

2016-12-175 : Lancement d'une étude de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) autour de la gare de Libourne

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le lancement d'une étude de pôle d'échanges multimodal (PEM) autour de la gare de Libourne ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prévoir les crédits nécessaires au lancement de cette démarche et à solliciter, auprès des différents partenaires, leur participation
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent permettant la mise en œuvre de cette démarche.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Recu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2016-12-176 : Budget principal : révision d'autorisation de programme / crédits de paiement

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2016 pour ces deux opérations :

1) Autorisation de programme n°2013-3 / Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux situés à Coutras

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2016	Montant des CP	
				2016	2017
Chapitre 20 Article 2031- AAGV 1	Etudes	129 955 €	90 991 €	38 964 €	0 €
Chapitre 23 Article 2312- AAGV 1	Aménagement du terrain	1 792 224 €	802 224 €	950 000 €	40 000 €
TOTAL		1 922 179 €			

2) Autorisation de programme n°2016-10 / Rénovation du Patrimoine

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Montant des CP					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 20 Article 2031 – TECH1	Etudes	203 185 €	32 923 €	90 668 €	3 317 €	3 300 €	5 377 €	67 600 €
Chapitre 23 Article 2313 – TECH1	travaux	1 074 651 €	177 764 €	465 842 €	20 080 €	20 000 €	37 474 €	353 491 €
TOTAL		1 277 836 €						

2016-12-177 : Budget principal : régularisation du compte 165 (cautions)

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide:

- de constater le montant de la différence sur le compte 165, soit 739,28 € ;
- d'autoriser le Receveur à régulariser selon les dispositions de l'arrêté M14 du 12/12/2012 par opération d'ordre non budgétaire : débit compte 1068 – crédit compte 165 pour 739,28 €.

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2016-12-178 : Clôture du budget annexe : collecte et traitement des déchets

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de procéder à la clôture du budget annexe « Collecte et traitement des déchets » au 31 décembre 2016,
- d'informer Monsieur le trésorier Communautaire de cette clôture.

2016-12-179 : Budget annexe Transport : dispositions relatives aux opérations en dépenses d'investissement avant le vote du budget

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer les opérations de dépenses du début d'exercice constatées avant le vote du budget primitif du budget annexe Transport, sur la base suivante :

Chapitre	Article	Affectation des crédits	Montant
204	20421	Subvention d'équipement pour une étude préalable de pôle d'échanges multimodal à la gare SNCF de Libourne	74 000,00 €
TOTAL			74 000,00 €

2016-12-180 : Encaissement des recettes des accueils de loisirs sans hébergement - Renouvellement du principe d'encaissement pour l'année 2017

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2017, le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali,
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

2016-12-181 : Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) de La Cali

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux transmissions et formalités de publicité prévues aux articles R302-11 et R302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2016-12-182 : Service communautaire de transport de personnes à mobilité réduite : fixation des tarifs au 1er janvier 2017

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver les nouveaux tarifs du service communautaire de transport de personnes à mobilité réduite à compter du 1^{er} janvier 2017,
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette tarification.

2016-12-183 : Charte relative aux conditions d'utilisation du service de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) : modifications

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver la modification de la charte d'utilisation du service communautaire de transport pour les personnes à mobilité réduite.

2016-12-184 : Service communautaire de Portage de Repas à Domicile : fixation des tarifs au 1er janvier pour l'année 2017

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- accepter la grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Domicile du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette tarification.

Grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Domicile au 1^{er} janvier 2017

Tarification personne seule			
Tranches et prix repas pour 2016		Tranches et prix repas au 1 ^{er} janvier 2017	
Tranches de revenus	Prix repas	Tranches de revenus	Prix repas
Jusqu'à 800€	3.49€	Jusqu'à 810€	3.50€
> 800€ jusqu'à 900€	4.65€	> 810€ jusqu'à 900€	4.66€
> 900€ jusqu'à 1 000€	5.68€	> 900€ jusqu'à 1 000€	5.69€
> 1 000€ jusqu'à 1 200€	6.71€	> 1 000€ jusqu'à 1 200€	6.73€
> 1 200€ jusqu'à 1 500€	7.91€	> 1 200€ jusqu'à 1 500€	7.93€
> 1 500€ jusqu'à 1 700€	8.27€	> 1 500€ jusqu'à 1 700€	8.29€
> 1 700€ jusqu'à 2 000€	9.30€	> 1 700€ jusqu'à 2 000€	9.32€
> 2 000€	10.01€ (coût de revient 2014)	> 2 000€	9.95 €
Tarification couple			
Tranches et prix repas pour 2016		Tranches et prix repas pour 2017	
Jusqu'à 1242 €	2.80€	Jusqu'à 1250 €	2.81€
> 1 242€ jusqu'à 1 350€	3.26€	> 1 250€ jusqu'à 1 350€	3.27€
> 1 350€ jusqu'à 1 550€	3.92€	> 1 350€ jusqu'à 1 550€	3.93€
> 1 550€ jusqu'à 1 750€	4.70€	> 1 550€ jusqu'à 1 750€	4.71€
> 1 750€ jusqu'à 1 950€	5.38€	> 1 750€ jusqu'à 1 950€	5.39€
> 1 950€ jusqu'à 2 150€	6.09€	> 1 950€ jusqu'à 2 150€	6.10€
> 2 150€ jusqu'à 2 350€	6.85€	> 2 150€ jusqu'à 2 350€	6.87€
> 2 350€ jusqu'à 2 550€	7.59€	> 2 350€ jusqu'à 2 550€	7.61€
> 2 550€ jusqu'à 3 000€	8.69€	> 2 550€ jusqu'à 3 000€	8.71€
> à 3 000€	10.01€ (coût de revient 2014)	> à 3 000€	9.95 €

Allocation adulte handicapé (AAH) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), au 1^{er} septembre 2016:

- Personne seule : 808.46 €
- Couple : 1243 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

Indice des prix à la consommation INSEE –ensemble des ménages, hors tabac- au 1^{er} juillet 2016: + 0.22%

- Indice au 1^{er} juillet 2015 : 100.03 %. Indice au 1^{er} juillet 2016 : 100.25 %

Coût de revient d'un repas d'après le compte administratif (CA) de 2015 => 9.95 €

2016-12-185 : Création d'un Centre de Santé hospitalo-municipal de Coutras : versement d'un fonds de concours pour les travaux d'aménagement des locaux

A la majorité, par 57 voix pour et 1 abstention (Mireille CONTE-JAUBERT), le Conseil communautaire décide :

- d'allouer à la commune de Coutras un fonds de concours d'un montant de 67 702 € destiné au financement des travaux d'aménagement du Centre de Santé hospitalo-communal, étant précisé que ce versement est soumis à une délibération concordante de la commune de Coutras ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, et tout document afférent, relative au versement du fonds de concours à la commune de Coutras.

2016-12-186 : Aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Denis de Pile : modification du contrat de DSP avec la société VAGO

A l'**unanimité**, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le tarif de l'eau à 3,10€ /m³
- de modifier en conséquence l'annexe 1 au contrat de délégation de service public signé avec la société VAGO en date 04 octobre 2016 pour la gestion de l'aire d'accueil de Saint Denis de Pile
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et d'effectuer toutes les publicités des documents y afférents,

ANNEXE 1

(Modifiée par délibération n° 2016-12)

Fiche récapitulative des tarifs

A compter du 1^{er} janvier 2017

Aire d'accueil de Saint Denis de Pile

Dépôt de garantie : 100€

Droit de place : 2.20 € TTC par emplacement de 2 places et par nuitée

Fluides (Abonnement inclus) :

- Electricité : 0.15 € TTC le kilowatt/heure
- Eau potable : 3.10 € TTC le m³

MONDE RURAL, PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

2016-12-187 : Désaffectation de véhicules liés à la compétence petite enfance-enfance

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation de ces véhicules communautaires pour l'exercice des compétences petite enfance et enfance,
- de restituer ces biens à la commune de Libourne,
- de demander à la commune de Libourne de procéder à la désaffectation de ces biens,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document concernant cette restitution.

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

2016-12-188 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion en 2015 du transport collectif interurbain - lot n°5

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports interurbain (lot n°5) au titre de l'exercice allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-189 : Information sur la communication du rapport du délégataire pour la gestion en 2015 du transport collectif interurbain - Lot n°7

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports interurbain (lot n°7) au titre de l'exercice allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

2016-12-190 : Initiative Jeunes du territoire : versement d'une subvention à l'association "The Titaness Crew"

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser l'aide financière à l'association « TheTitaness Crew »,
- signer la convention afférente.

2016-12-191 : Espace jeunes situé à Libourne : modification de la délibération n°2014-04-097 portant sur l'acquisition de parcelles appartenant à la ville de Libourne

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification de la délibération n°14.04.097 de La Cali en date du 30 avril 2014,
- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées CE 388, 395, 386, 383, 391, 389, et 392 d'une superficie de 719 m², situées 44, 46, 48 rue du 1^{er} RAC et supportant l'espace jeunes,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession par La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié.

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

2016-12-192 : Création d'un service commun Direction générale des services

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - le principe de la création d'un service commun «Direction Générale» entre La Cali et la Ville de Libourne ;
 - la convention constitutive de sa création ;
 - les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;
 - la création par délibération des postes nécessaires.

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Reçu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

Liste des postes du service commun :

ETP	Grade	Fonction	Collectivité d'origine	Date d'intégration dans le service commun
1	<i>Ingénieur principal</i>	<i>DGS</i>	<i>Cali</i>	<i>31/12/2016</i>
1	<i>Directeur</i>	<i>DGS</i>	<i>CCSL</i>	<i>01/01/2017</i>
1	<i>Attachée principale détachée en qualité d'administratrice stagiaire</i>	<i>DGS</i>	<i>Ville de Libourne</i>	<i>31/12/2016</i>
3 ETP au total				

2016-12-193 : Création d'un service commun Direction des systèmes d'information

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - le principe de la création, à compter du 31 décembre 2016, d'un service commun «Direction des systèmes d'information» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS ;
 - la convention constitutive de sa création ;
 - les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;
 - la création par délibération des postes transférés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Liste des postes du service commun au 31/12/2016 :

GRADE	STATUT	COLLECTIVITE D'ORIGINE	ETP SERVICE COMMUN
technicien principal 1 ^{ère} classe	titulaire	Ville de Libourne	1
rédacteur principal 1 ^{ère} classe	titulaire	Ville de Libourne	1
contractuel	contractuel	Ville de Libourne	1
technicien principal 2 ^{ème} classe	titulaire	Ville de Libourne	1
rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	1
adjoint technique 2 ^{ème} classe détaché en qualité de technicien principal de 2 ^{ème} classe stagiaire	titulaire	Cali	1
adjoint technique 2 ^{ème} classe	contractuel	CCAS	1
rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	1

adjoint administratif 1 ^{ère} classe	titulaire	Ville de Libourne	1
9 ETP			Envoyé en préfecture le 16/12/2016 Reçu en préfecture le 16/12/2016 Affiché le  ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

**2016-12-194 : Modification de la délibération portant création d'un service commun
Direction des Ressources Humaines**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - la modification, par voie d'avenant à la convention constitutive, de la date de création du service commun «Direction des ressources humaines» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS au 31 décembre 2016 ;
 - la création au 31 décembre 2016 des postes transférés afférents.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**2016-12-195 : Modification de la délibération portant création d'un service commun
Finances**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - la modification, par voie d'avenant à la convention constitutive, de la date de création du service commun «finances» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS au 31 décembre 2016 ;
 - la création au 31 décembre 2016 des postes transférés afférents.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**2016-12-196 : Convention financière avec la ville de Libourne visant au remboursement
des salaires et des charges des personnels transférés au 31/12/2016**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de ces dispositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

**2016-12-197 : Convention financière avec le C.C.A.S. de la Ville de Libourne visant au
remboursement des salaires et des charges des personnels transférés au 31/12/2016**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de ces dispositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

**2016-12-198 : Avenant n°1 à la convention constitutive d'un service commun pilotage et
expertise des moyens techniques**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification, par voie d'avenant, de la convention constitutive dans les conditions décrites précédemment ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2016-12-199 : Modification du règlement du régime indemnitaire communautaire : adjonction de dispositions applicables au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver : l'instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au profit des administrateurs territoriaux selon les modalités définies.
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime (IFSE et CIA) dans le respect des principes définis.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.

2016-12-200 : Modification du tableau des effectifs - créations et transformations de poste

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de créer au titre du service commun Direction Générale des Services, à compter du 31/12/2016:
 - un emploi à temps complet d'attaché principal (catégorie A), à pourvoir par voie de transfert;
 - un emploi à temps complet d'administrateur (catégorie A +), à pourvoir par voie de détachement;
- de créer au titre du service commun Direction des systèmes d'information, à compter du 31/12/2016 :
 - un emploi à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
 - un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
 - un emploi à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
 - un emploi à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de détachement ;
 - deux emplois à temps complet de rédacteur (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert ;
 - deux emplois à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C), à pourvoir par voie statutaire ;
- de procéder, au titre des avancements de grade annuels, aux transformations de postes suivantes :
 - Création, à compter du 15/12/2016, de :
 - un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B) ;
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
 - deux emplois à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (catégorie C);
 - deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C);
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C);
 - deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (catégorie C);
 - Suppression, à compter du 15/12/2016, de :
 - un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) ;
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) ;
 - deux emplois à temps complet d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (catégorie C);
 - deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
 - deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (catégorie C) ;

- Création, à compter du 17/12/2016, de :
 - un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Reçu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

- Suppression, à compter du 17/12/2016, de :
 - un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C) ;
 - un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) ;
- de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois ;
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 31 décembre 2015 :

ETAT DU PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2016
 (Fonctionnaires et contractuels recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général des services techniques	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	6	6	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		8	8	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateur	A+	1	1	0	0
Directeur	A	3 agents détachés en qualité de DGA	3 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Attaché principal	A	1 + 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	1 + 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	0	0
Attaché	A	8* + 2 agents détachés en qualité de DGA	8* + 2 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	12	12	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	8	8	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	0

Adjoint administratif de 1ère classe	C	6	6	0	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	18* *+1 agent détaché en qualité de rédacteur stagiaire	17* *+1 agent détaché en qualité de rédacteur stagiaire	0	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		72	71	0	1
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur chef	A	1 agent détaché en qualité de DGST	1 agent détaché en qualité de DGST	0	0
Ingénieur principal	A	3* *+ 1 agent détaché en qualité de DGS	3* *+ 1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	A	2	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	0	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	18	16	0	2
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		32	29	1	3
FILIERE SOCIALE					
Educateur principal de jeunes enfants	B	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		5	5	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Cadre de santé de 1ère classe	A	1	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	C	4	4	0	0
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	C	8	8	0	0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	5	5	1	0
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		20	20	1	0

FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	4	4		
Animateur	B	3	3	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	7	7	0	0
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	22	21	0	
TOTAL FILIERE ANIMATION		39	38	0	1

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Reçu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le 0 0
 ID : 033-200027068-2016-213-2016_08_PV-DE

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
FILIERE CULTURELLE					
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		2	2	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SPORTIVE		1	1	0	0
TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53		179	174	3	4

ETAT DU PERSONNEL
TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE
AU 31 DECEMBRE 2016

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
 Reçu en préfecture le 16/12/2016
 Affiché le
 ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

Nature du contrat	secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
CUI – agent d’entretien des locaux	technique	15	15	15	0
CUI – agent technique polyvalent	Technique	1	1	0	0
CUI – agent administratif	Administrative	2	2	0	0
CUI – animateur ALSH	animation	1	1	1	0
Emploi d’avenir – animateur	Animation	1	1	0	0
Emploi d’avenir – assistant Petite Enfance	Sociale	1	1	0	0
Emploi d’avenir – agent technique polyvalent	Technique	1	1	0	0
Emploi d’avenir- agent d’entretien des locaux	technique	1	1	0	0
TOTAL DES EMPLOIS AIDES		23	23	16	0

EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 2016

Nature de l’emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	203	196	2	7
EMPLOIS AIDES	23	23	16	0
TOTAL GENERAL	226	219	18	7

ETAT DU PERSONNEL – BUDET ANNEXE TRANSPORTS

TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2016
 (Fonctionnaires et contractuels recrutés en vertu de l’article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		2	1	0	1

FILIERE ADMINISTRATIVE				Envoyé en préfecture le 16/12/2016 Reçu en préfecture le 16/12/2016 Affiché le 0 5 0 ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	2	0	0

TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53		4	4	0	0
---	--	----------	----------	----------	----------

ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2016 (agents contractuels permanents recrutés sur le fondement de l'art 3-3 loi n°84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
Responsable du service Transports	A	1	1	0	0
TOTAL DES AGENTS CONTRACTUELS		1	1	0	0

EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 2016

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	4	4	0	0
TOTAL GENERAL	4	4	0	0

SPORT

Information sur le projet du centre aquatique

Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, conseiller communautaire délégué aux sports, informe l'assemblée de l'avancé du dossier de création du centre aquatique du Libournais et du projet retenu dans le cadre de la procédure de concours.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE

La séance a été levée à 20H00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016_08_PV-DE